

prend des mesures pour que le commerce qui se développera dans notre grand Nord-Ouest et à la Colombie-Britannique se dirige vers les ports des provinces maritimes et vers les ports de mer du Canada en général, et s'il l'empêche de s'écouler par d'autres voies à l'avantage de Boston et de Portland, comme la chose s'est toujours produite depuis que nous avons l'honneur de faire partie de la Confédération....

L'honorable M. MACDONALD (C.-B.) : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. KING : ...je dis qu'alors les provinces maritimes ne tireroient pas de l'arrière, et qu'il n'y aura pas, à tout événement, d'hésitation à contribuer notre juste part dans les frais que nécessiteront ces grandes entreprises. On me permettra de dire, ce qui, peut-être, est connu de la plupart des honorables messieurs qui m'entendent, que la population des provinces maritimes,—plus particulièrement celle de Saint-Jean.—fait, eu égard à son chiffre et à ses ressources, de grands sacrifices depuis une, deux ou trois années, afin de pouvoir démontrer au peuple de ce pays que nous avons sur nos côtes, des havres suffisamment spacieux pour répondre à toutes les exigences du commerce du Canada. On a dépensé dans ce but des centaines de milliers de piastres, et je crois que l'on a clairement établi le fait que, dans la ville de Saint-Jean, pour ne rien dire de ce qui est bien connu de cette Chambre, quant à ce qui regarde Halifax, l'on est en position ou que l'on sera, dans un avenir rapproché, en mesure de répondre à tous les besoins du trafic qu'il est possible de diriger vers ce port. J'espère qu'en adoptant cette politique relative au creusement des canaux et au développement de l'ouest, cette Chambre et le gouvernement verront à ce qu'il ne soit plus subventionné de lignes de vapeurs allant à Boston ou à Portland ; au contraire, que l'on fera en sorte que cet encouragement soit donné à des lignes de vapeurs allant aux ports de Saint-Jean, Halifax et autres des provinces maritimes, comme la chose se pratique maintenant et pour le-quelles on pourrait faire encore davantage.

Je n'avais pas l'intention de parler longuement ce soir. Je suis persuadé que je ne rendrais pas justice à ce sujet en continuant mes remarques. Je n'ai rien à

dire à cette Chambre qui ne soit déjà très bien connu de la plupart de ses membres. En conséquence, je prends la liberté d'appuyer la proposition faite par mon honorable ami qui siège à ma gauche.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je me permettrai d'appeler l'attention de l'honorable chef de la droite sur la promesse faite jeudi, avant l'ajournement du Sénat, par le secrétaire d'Etat, au sujet du dépôt, sur le bureau de cette Chambre, des documents contenant les conditions de ce qui est connu sous le nom de règlement intervenu entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba, tel dépôt devant être fait avant le débat sur l'adresse.

L'honorable M. SCOTT : J'ai fait ce dépôt sur le bureau de la Chambre. Il est probable que mon honorable ami n'a pas entendu l'observation que j'ai faite à cette occasion-là.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je l'ignorais. Néanmoins je n'ai pas l'intention de faire aucune remarque à ce sujet, n'ayant pas vu ces documents et ayant eu encore moins le temps de les lire. Il va sans dire que j'ai lu les comptes rendus des journaux, mais comme je vois que le chef du gouvernement, le premier ministre, répudie, chaque fois que l'occasion s'en présente, les comptes rendus des journaux, je ne crois pas devoir m'aventurer à faire aucune critique en me basant sur ce qui a paru dans les gazettes. Voilà pourquoi j'étais désireux de voir le document officiel lui-même. Je pourrai, sans doute, dormir après l'avoir lu. Je ne crains guère qu'il me tienne éveillé pendant une partie quelconque de la nuit.

Après avoir entendu les discours des deux honorables sénateurs qui ont proposé l'adoption de l'adresse, je proposerai l'ajournement du débat si la Chambre n'y a pas d'objection.

Avant de faire cette proposition, je dirai que j'ai écouté non seulement avec beaucoup d'intérêt, mais aussi avec un profond plaisir, les observations faites par l'un et l'autre de ces honorables messieurs, bien que je doive expliquer cet éloge en ajoutant que j'approuve les remarques faites par celui qui a proposé l'adoption de l'adresse que celles tombées des lèvres de l'honorable sénateur qui a appuyé cette proposition.